



Pour diffusion immédiate – le 19 septembre 2016

LA SOCIÉTÉ MANITOBAINE DES ALCOOLS ET DES LOTERIES (MBLL) ANNULERA SON DÉMÉNAGEMENT NON REQUIS AU CENTRE-VILLE

Le projet ne s'inscrit pas dans le mandat de la MBLL et il risque de générer des dépassements des coûts considérables : Craik

La Société manitobaine des alcools et des loteries a présenté aujourd'hui les conclusions d'un examen mené par son nouveau conseil d'administration à la demande du gouvernement du Manitoba. Cet examen portait sur les processus d'approvisionnement et d'appel d'offres liés à la conception proposée du siège social, afin de garantir l'efficacité et la rentabilité. Cet examen a donné lieu à une analyse précise de l'achat effectué par la société en septembre 2015 de l'immeuble sis au 233, rue Kennedy (le Medical Arts Building) et sa décision de le rénover en vue de l'utiliser comme emplacement pour son siège social fusionné.

« À la lumière de l'examen mené par notre conseil, nous avons convenu que la société utilisera ses locaux actuels pour ses employés et qu'elle n'ira pas de l'avant avec ses plans antérieurs de construire un nouveau siège social de 75 millions de dollars », a indiqué la présidente Polly Craik. « Notre examen a conclu que les locaux actuels de la société suffisent à répondre aux besoins continus des employés. Nous ne pourrions pas soutenir une dépense d'au moins 75 millions de dollars en fonds publics pour un projet qui verrait la Société manitobaine des alcools et des loteries mener ses activités comme un promoteur immobilier, ce qui se situe considérablement à l'extérieur de son mandat de base. »

La décision de ne pas poursuivre avec le projet de siège social de 75 millions de dollars fait suite à un examen approfondi mené par le conseil d'administration de l'organisation. L'examen est arrivé aux conclusions qui suivent :

- Aucun besoin opérationnel ne justifie la conception d'un nouvel immeuble pour les employés de la société. Les locaux actuels suffisent à répondre aux besoins des employés de la société.
- Des projets de construction de l'ampleur de celui du nouveau siège social proposé, surtout ceux liés à la rénovation et le réaménagement d'un immeuble ancien, comportent des risques considérables d'augmentation des coûts. Le conseil a conclu que ces incertitudes entourant les coûts pourraient placer des fonds publics supplémentaires en péril, sans raison valable.
- Selon le projet initial, la Société manitobaine des alcools et des loteries aurait assumé les rôles de promoteur immobilier et de gestionnaire de biens et d'actifs. Ces rôles se situent à l'extérieur du mandat qui est celui de soutenir la province par la vente de spiritueux et des activités liées au jeu.

« Notre examen a conclu que toute économie nette possible issue de ce projet est annulée par les risques de dépassements des coûts de construction liés à la rénovation et au réaménagement d'un immeuble ancien », a indiqué madame Craik. « Les Manitobains s'attendent à ce que nous prenions des décisions financières prudentes, dans l'intérêt ultime du public, et c'est ce que nous comptons faire. »

-30-

Pour des entrevues avec Polly Craik, présidente du conseil, et Jim Morden, administrateur :

PERSONNE-RESSOURCE : Susan Olynik, vice-présidente
Communications corporatives et responsabilité sociale
Tél. : 204-957-2500 poste 2630 Cell. : 204-771-5445 | Courriel : susan.olynik@mbll.ca